## INFORMATION AU PUBLIC

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se réunira en séance :

## Vendredi 11 février 2022 à 15h00 Centre Culturel – Mouriès

## L'ordre du jour est fixé comme suit :

- 1. Institutionnel Election du secrétaire de séance
- 2. Institutionnel Installation de nouveaux conseillers communautaires
- 3. Institutionnel Election de deux assesseurs
- 4. Institutionnel Election du Président
- 5. Institutionnel Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 28 octobre 2021
- 6. Institutionnel Décisions du Président
- 7. Institutionnel Détermination du nombre de Vice-présidents
- 8. Institutionnel Elections des Vice-présidents
- 9. *Institutionnel* Lecture de la charte de l'élu local et remise d'un exemplaire à chaque conseiller communautaire
- 10. Institutionnel Organisation des élections des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Commission marché à procédure adaptée (MAPA)
- 11. Institutionnel Organisation des élections des membres de la Commission d'ouverture des plis (DSP)
- 12. Institutionnel Délégations de pouvoir du Conseil vers le Président
- 13. Institutionnel Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
- 14. Institutionnel Désignation d'un représentant de la CCVBA au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles
- 15. Institutionnel Désignation de représentants de la CCVBA au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes-Méditerranée (SICTIAM)
- 16. Institutionnel Désignation des membres du conseil d'exploitation de la Régie eau
- 17. Institutionnel Désignation des membres du conseil d'exploitation de la Régie assainissement
- 18. Institutionnel Désignation des membres du conseil d'exploitation de la Régie tourisme
- 19. Institutionnel Elections de membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales
- 20. Institutionnel Désignation d'un représentant de la CCVBA au sein d'une instance territoriale de dialogue destinée à accompagner la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 21. Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président par intérim,

Gérard GARNIER